

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre,  
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,  
convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront  
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en  
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Secrétaire de Séance : Fabienne Mechekour

Absents excusés : 4

Absents : 2

Pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 22

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,  
Aulair, Gobé, Gouault, Hergault, Jenvrin, Languedoc, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,  
Mechekour, Remon, Rousselet, Paris,

**Absents excusés** : Jérôme Foret, Christian Humbert, Sandra Jourdan, Mélanie Béchet

**Absents** : Sonia Lozivit, Rémi Liot

**Pouvoir** ; Pavoine Martine donne procuration à Sylvie Tallonneau

## **14. SAS METH@DOMF – NANTISSEMENT DES PARTS SOCIALES AU**

### **CAPITAL**

Par délibération en date du 18 décembre 2018, le conseil municipal de la commune de Domfront en poiraie a voté la prise de participation au capital de la SAS MÉTH@DOMF à hauteur de 5 parts sociales pour un montant total de 5 000€ (cinq mille euros)

La SAS METH@DOMF a contracté un emprunt auprès de la banque Crédit Agricole. Cette dernière souhaite se garantir du paiement en cas d'éventuelles défaillances de l'emprunteur si aucune solution autre n'est trouvée.

Aussi la banque souhaite le nantissement des titres ce qui lui permettra l'appropriation des actions qui sont détenues par la commune.

Ainsi par le nantissement, la commune ne s'engage que sur ses actions et ne nantit ou ne s'engage sur aucun autre bien public ou privé de son patrimoine.

Par conséquent, en nantissant ses parts sociales, le conseil municipal accepte de perdre uniquement le montant de 5 000 € apporté au capital de la SAS METH@DOMF.

**Monsieur Franck Moisseron sort de la salle et ne prend pas part au vote.**

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :**

- **D'accepter** de nantir les parts sociales apportées au capital de la SAS METH@DOMF pour 5 000 € (5 parts de 1 000 €),
- **D'accepter** les risques de perdre la somme de 5000€,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,  
Fabienne Mechekour



Le Maire,  
Bernard Soul

